

## AVIS A LA POPULATION REUNIONS D'INFORMATION PREALABLES

PROJETS DE CATEGORIE B AVEC ETUDES D'INCIDENCES SUR  
L'ENVIRONNEMENT

**LUMINUS s.a., Boulevard Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode,**  
informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis  
unique relative à :

L'implantation de 2 éoliennes avec cabine de tête, chemins d'accès, aires de  
montage et pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de  
Gembloux, dans et à proximité du Parc Scientifique Crealys.

ET

**BELGIAN ECO ENERGY (BEE), Bedrijvenlaan 1 à 2800 Malines** prévoit  
également d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation de 2 éoliennes avec cabine de tête, chemins d'accès, aires de  
montage et pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de  
Gembloux, dans et à proximité du Parc Scientifique Crealys.

A cet effet, une réunion d'information préalable pour chacun des 2 projets  
sera organisée le

**Jeudi 29 août 2024 à 19h00**  
**Maison des Œuvres**  
**Rue Jennay 108**  
**5032 Les Isnes**

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le  
surlendemain de la tenue de la réunion via le lien :

Pour le projet Luminus : [https://www.luminus.be/fr/corporate/production-  
d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/nos-projets/](https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/nos-projets/)

Pour le projet BEE : <https://www.bee.eu/fr/actualite>

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre aux demandeurs de présenter chacun leur projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et  
suggestions concernant les 2 projets ;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles  
D.64, §1, et D.65, §§2 et 3 :
  - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés  
dans l'étude d'incidences ;
  - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être  
envisagées par les 2 demandeurs et afin qu'il en soit tenu compte lors de la  
réalisation des études d'incidences des 2 projets.

Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et  
suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au  
Collège Communal de Gembloux, Parc d'Epinal 2 à 5030 Gembloux (avec copie  
à Luminus et/ou à BEE) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la  
tenue de la réunion d'information.

Des informations peuvent être obtenues auprès de :

Projet Luminus : Christophe Heijmans, Rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing  
ou par email : [christophe.heijmans@luminus.be](mailto:christophe.heijmans@luminus.be).

Projet BEE : par e-mail auprès de Christophe  
Surleraux [christophe.surleraux@bee.eu](mailto:christophe.surleraux@bee.eu)